

BON SENS & IMPLICATION CITOYENNE

M. le commissaire enquêteur,

Le site destiné à l'implantation d'une centrale photovoltaïque de plus de 15ha sur la commune de Pimorin dans le Jura est concerné par **plusieurs enjeux environnementaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux** :

La nécessité de développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre ne doit pas se faire au détriment de nos paysages, notre agriculture et notre environnement qui font la richesse de nos régions et de notre pays.

Le projet de centrale photovoltaïque de 15ha répond-il à tous ces enjeux ?

Les énergies renouvelables sont certes nécessaires à la production d'une électricité «plus propre» en remplacement des énergies fossiles très polluantes, mais soulignons également qu'il faudra que chacun à sa petite et modeste échelle prennent conscience de sa propre consommation et de son mode de vie.

En effet, les énergies renouvelables ne doivent pas simplement venir palier au gaspillage énergétique et aux habitudes confortables des uns et des autres, surtout les plus aisés. Auquel cas ce n'est pas de l'écologie, mais bien encore une façon déguiser de ne pas faire le travail d'une remise en question profonde de nos habitudes de production, de déplacements et de consommation.

Gardons tout de même à l'esprit que la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre sont dues à l'exploitation du fossile, du charbon, du pétrole et du gaz.

*«Les combustibles fossiles, à savoir le charbon, le pétrole et le gaz, sont de loin les plus grands contributeurs au changement climatique mondial ; **ils sont responsables de plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de près de 90 % de toutes les émissions de dioxyde de carbone.**»*

<https://www.un.org/fr/climatechange/science/causes-effects-climate-change>

Dans l'ordre on retrouve (sur le site des Nations Unies) :

Production d'énergie > Fabrication de produits > Abattage de forêts > Utilisation de moyens de transport > Production de denrées alimentaires > Alimentation des bâtiments en énergie > Surconsommation

Dans la surconsommation, notons que **«Les personnes les plus riches portent la plus grande responsabilité : ensemble, celles qui constituent le 1 % le plus aisé de la population mondiale sont à l'origine de plus d'émissions de gaz à effet de serre que les 50 % de personnes les plus défavorisées»**

<https://www.un.org/fr/climatechange/science/causes-effects-climate-change>

En d'autres termes, nous ne résoudrons pas la crise énergétique sans qu'il y ait une prise de conscience au niveau des gros groupes industriels et des 1% les plus aisés,

qui d'ailleurs sont souvent les mêmes.

Derrières ces projets «verts» on retrouve de grosses entreprises spécialisées dans l'énergie fossile, les mêmes qui hier profitaient de leurs positions de leader pour ne jamais remettre en question leurs pratiques, ni même se soucier de la pollution générée.

Par «chance», nous avons contracté avec l'une des sociétés qui affichent des records en d'Europe en matière d'émission de gaz à effet de serre. Il suffit de se renseigner un minimum pour constater qu'elle est loin d'être moralement irréprochable et que ses pratiques sont on ne peut plus discutables : voir « **Allemagne : les déplacés du charbon** » <https://www.youtube.com/watch?v=u2FCTMmn9Zw>

La société RWE a été reconnue comme étant la championne d'émission de Gaz à effet de serre de toute l'Europe en 2015 avec ces mines de charbon en Allemagne. «*À cause de l'exploitation du lignite, **l'empreinte carbone de RWE était la pire d'Europe en 2015***» <https://fr.wikipedia.org/wiki/RWE>

«*Mais, **malgré son engagement à fermer ses centrales au lignite d'ici 2030**, RWE poursuit son projet de développement de la mine de Garzweiler nécessaire pour la sécurité d'approvisionnement du pays (Allemagne)*» <https://fr.wikipedia.org/wiki/RWE>

«*La mine de Hambach est une mine à ciel ouvert de lignite, située en Allemagne. **Elle est connue pour être la première source de gaz à effet de serre d'Europe** et pour la lutte menée par ses opposants pour préserver la forêt de Hambach, menacée de destruction par la mine. [...] Elle est exploitée par RWE Power, une filiale de RWE*» https://fr.wikipedia.org/wiki/Mine_de_Hambach

Cette société n'a pas hésité à délocaliser 25 000 personnes dans son pays (Allemagne) pour continuer l'extraction de Lignite. Cette même société a dernièrement détruit 7 éoliennes (énergie renouvelable) pour continuer l'extraction de Lignite.

30 Août 2023

«*Allemagne : l'énergéticien RWE démolit sept éoliennes pour étendre l'exploitation d'une mine de charbon*» https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/allemande-l-energeticien-rwe-demolit-sept-eoliennes-pour-etendre-l-exploitation-d-une-mine-de-charbon_AV-202308300615.html

Alors vous comprendrez qu'il nous sera difficile de faire confiance à une société qui a déjà démontré qu'elle ne tenait pas ses engagements et qui, d'après le documentaire « **Allemagne : les déplacés du charbon** » n'hésite pas à «relocaliser» des milliers de personnes, détruire des églises et déplacer des cimetières pour étendre ses activités.

● **Nos élus se sont-ils renseignés correctement sur cette société avant de signer quoique ce soit engageant notre commune, notre avenir et celui des générations futures ?**

Aujourd'hui, sous peine de sanctions, ces sociétés doivent évoluer. C'est donc sous la contrainte qu'elles tentent bien tant que mal de réduire leur mauvaise note carbone en s'implantant ici et là, dans notre pays et nos régions sans réellement tenir compte des facteurs et enjeux locaux (paysages, biodiversité, environnement, ...) ni même de l'avis des populations, des collectivités, des syndicats et des associations régionales, départementales et/ou locales ...).

Signer avec de telles entreprises est un risque pour l'avenir du village et de la commune en dépit des sommes promises, aussi conséquente quelles soient. J'oserais dire

que l'argent facile ne résoudra rien et que c'est avec l'ensemble des habitants et des savoir-faire de chacun que nous pourrons avancer et développer notre village. Un travail nécessaire qui ne se limitera pas à une simple signature.

Dans les faits et à l'image de ces sociétés «vertes», bien souvent le discours ne colle pas avec les actes. On ne fera pas de l'écologie en détruisant des espaces naturels et agricoles.

- Un géant de l'énergie fossile allemand controversé, qui rachète une société spécialisée dans l'éolien (NORDEX SE), qui cherche à implanter des centrales solaires en France, sur des terrains agricoles en zone Naturelle (N) classées, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et permettre le financement et le développement de nos petites communes, qui peut croire à cette histoire ?

Existe-t-il d'autres alternatives ?

Si vraiment un parc photovoltaïque à Pimorin est nécessaire et souhaité, alors pourquoi ne pas développer un plus petits parc photovoltaïque (environ 1 ha suffirait pour la commune) en travaillant intelligemment avec la municipalité, les habitants, les associations locales. C'est aussi un moyen de faire travailler de plus petites entreprises à l'échelle locale, régionale et nationale pour y parvenir ? Alors oui, ça représenterait du travail et de l'investissement.

À noter que nous avons un spécialiste de l'énergie solaire à Saint-Laurent-La-Roche capable de faire tourner des panneaux solaires avec un simple système de réfraction dans de l'eau. Ici, à Pimorin, nous avons également une entreprise de profilage de métaux, des maçons, des menuisiers/ébénistes, des mécaniciens, des électriciens, des ingénieurs, des spécialiste du BTP, Des associations proposent l'accompagnement dans l'élaboration de coopératives pour financer et réaliser notre propre système en totale autonomie. Seulement pour ça, il faudra travailler et impliquer la population locale.

L'énergie produite sera bénéfique à la fois pour la commune et pour ses habitants. D'autres solutions existent en matières d'énergie renouvelable, il est hors de question de détruire notre environnement, notre principale richesse, ici dans le Jura et ailleurs en France pour encore être dépendant énergétiquement de ces gros groupes industriels qui n'ont que faire de notre environnement et de notre avenir.

Comment croire que de détériorer et déséquilibrer un espace naturel de 15ha avec toutes les conséquences et risques liés à ce type d'installation (incendie, dégagement de chaleur, champs électromagnétiques, ...) n'aura aucun impact sur la faune, la flore, notre environnement et nos vies ? Sans parler des générations futures qui hériteront de cette zone industrielle dangereuse et coûteuse en entretien ?

En conclusion, je suis favorable à ce type d'installations pour palier aux énergies fossiles et **à la condition stricte qu'elles respectent les directives et les préconisations gouvernementales en matière d'urbanisation et d'installation photovoltaïque au sol**, qui pour ceux qui ont fait un minimum de travail de recherche (ils se reconnaîtrons), s'avèrent pleine de bons sens. Un résumées en 2 phrases :

1. Les terrains en zones naturelles (N) et les terrains agricoles (A) sont à proscrire
2. Privilégier les terrains déjà dégradés ou artificialisés (U)

2 documents officiels pour travailler et s'informer (Porteurs de projet, élus et citoyens).



1. Installations photovoltaïques au sol - Guide de l'étude d'impact

Fourni par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. **Un document qui nous explique comment bien mener une étude d'impact pour l'installation photovoltaïque au sol.**

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EI_Installations-photovolt-au-sol_DEF_19-04-11.pdf



2. L'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires au sol

«L'objectif de ce guide réalisé par le Ministère de la Transition Écologique est de préciser les étapes et les exigences de la procédure d'autorisation d'un projet de centrale solaire au sol.

Il rappelle que le développement de l'énergie solaire doit être réalisé en cohérence avec les enjeux que sont notamment la limitation de l'artificialisation des sols, la préservation des terres agricoles et naturelles»

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20instruction%20demandes%20autorisation%20urbanisme%20-%20PV%20au%20sol.pdf>



Privilégier les terrains déjà dégradés ou artificialisés

- Friches industrielles
- Terrains militaires faisant l'objet d'une pollution pyrotechnique ou fortement artificialisés
- Anciennes carrières, mines ou sites miniers sans obligation de réhabilitation agricole, paysagère ou naturelle
- Anciennes décharges réhabilitées présentant des enjeux limités en termes de biodiversité ou de paysage
- Sites pollués
- Périmètre d'une ICPE
- Espaces ouverts en zone industrielle ou artisanale comme les parkings
- Délaissés routiers, ferroviaires et d'aérodromes
- Zones soumises à aléa technologique
- Plans d'eau artificialisés (« PV flottant ») sous réserve que l'étude d'impact démontre, entre autres, la compatibilité avec l'usage du plan d'eau et de la ou les activité(s) exercée(s) dessus.



Proscrire les terrains agricoles ou naturels dès lors que l'installation est incompatible avec leur vocation

Les zones et secteurs agricoles, forestiers et naturels ne sont en principe pas ouverts à l'installation de centrales solaires au sol. Pour être autorisé, tout projet de construction doit démontrer sa compatibilité avec ce caractère agricole, forestier ou naturel.

⁴ Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Favorable ou non aux centrales photovoltaïques, nous pourrions clore le débat ici car là n'est pas la question en ce qui concerne le projet de Pimorin.

Implication de la population dans le projet

La zone d'implantation se situe sur une parcelle communale à proximité du village. La parcelle est exploitée depuis plus de 30 ans et encore actuellement en agropastoralisme (bail en cours). Ce projet concerne donc l'ensemble des habitants de Pimorin mais également l'ensemble des agriculteurs du Jura et de France qui, si de telles dérives aboutissent, feront une fois de plus les frais de gros groupes industriels peu soucieux de leur devenir.

- **Le minimum du travail d'information a-t-il été fait en amont du projet ?**

La population n'a pas été impliquée, consultée ni même informée sur ce projet en 4 ans de négociations. De simples «bruits» ont circulé, loin de pouvoir réellement se faire une opinion en connaissance de cause.



- **Le montant des sommes que l'on nous fait miroiter viennent-elles occulter tout le reste (risques et conséquences sur l'environnement, les paysages, les forêts environnantes, les habitations, la valeurs des biens, la santé animale, ...) ?**

- **L'ensemble de la municipalité a-t-elle lu les contrats, les documents et les études menées concernant le projet afin de pouvoir délibérer et statuer en connaissance de cause ?**

Aucune réunion publique organisée par la municipalité à destination de ses habitants n'a eu lieu en 4 ans de négociation. Je m'étonne qu'un projet de cette ampleur décrit comme «vertueux» n'ait pas fait l'objet d'une ou deux réunions, d'une présentation ou d'un événement festif dans la commune. Après tout si c'est si bénéfique pour notre commune, pourquoi ne pas en avoir fait la publicité auprès des habitants ?

- **La municipalité s'est-elle renseignée sur la société avant de signer un accord ?**

Un document qui engage peut-être notre avenir au sein de la commune et auquel nous n'avons toujours pas eu accès. Celui-ci serait «confidentiel».

- Pourriez-vous en faire la demande et en savoir davantage sur les engagements que notre municipalité a pris avec cette société privée, preuve à l'appui (un document chiffré) ?

Pour se forger son opinion en accord avec ses valeurs, il est toujours intéressant de se rendre sur les lieux pour constater du terrain, se renseigner sur la société en charge de l'élaboration du projet et aussi lire un ou plusieurs documents officiels sur l'installation photovoltaïque au sol en France et des implications et devoirs que cela implique.

Les plus courageux liront les 500 pages de l'étude d'impact bien qu'il n'est nullement nécessaire de le faire à l'énoncé d'un tel projet :

Le terrain agricole est en zone naturelle **x**, exploité depuis des décennies (agropastoralisme) **x**, riche de biodiversité (friche naturelle) **x**, met en péril plusieurs espèces protégées et menacées (dont le Lynx Boréal) **x**, il est classé et faisant parti du patrimoine régional et même national (pelouses sèches) **x**, à proximité et visible depuis le village (-200m des 1ères habitations) **x**, entouré de forêt **x**, avec des habitations à moins de 200m **x**, à environ 14km du point d'acheminement du courant (pertes énergétiques) **x**, le tout sur 15 ha soit environ la superficie du village **x**.

Toutes les mauvaises cases sont cochées.

Des habitants du village surpris et inquiets ont souhaité rencontrer la mairie pour échanger sur ce sujet dans le respect des opinions et arguments de chacun.

À noter que la réunion organisée par la société RWE le 18/11/2023 (2 jours avant le début de l'enquête publique) n'aurait pas eu lieu sans les sollicitations de quelques habitants concernant le projet de centrale solaire. Il a d'ailleurs été précisé qu'elle n'était pas obligatoire. Faut-il s'estimer heureux ?

- La réunion publique du porteur de projet est-elle obligatoire ?
- À quel moment est-il préférable de l'organiser ?

Suite à plusieurs demandes infructueuses durant des semaines pour rencontrer la municipalité, une réunion publique a été organisée par des habitants du village et Jura Nature Environnement pour échanger, s'informer et comprendre le projet.

Seuls 3 conseillers municipaux étaient présents alors que la salle était remplie d'habitants du village (une quarantaine) et d'autres villages alentours (une vingtaine) désireux de comprendre les enjeux, les conséquences et les risques d'une telle installation. Une soirée riche en échanges mais entachée par l'absence de nos élus une nouvelle fois.

Sujet d'importance départementale

Le sujet a fait LA UNE des journaux locaux (article dans le Progrès du Jura le Mercredi 15 novembre 2023).

<https://www.leprogres.fr/economie/2023/11/12/a-pimorin-le-projet-de-parc-solaire-de-15-ha-en-pleine-nature-ne-fait-pas-l-unanimite>

Nous pouvons y lire « **la municipalité silencieuse** ».

- Devant tant de mépris ou de maladroites, que devons-nous comprendre par rapport à nos inquiétudes ?

Les journalistes n'ont eu aucun arguments ni commentaires de notre municipalité en faveur du projet.

Un sujet qui pourtant relève d'une importance départementale sur le plan agricole, car s'il se fait, il serait « **le premier projet jurassien de ce type en milieu agricole** » (**Le Progrès**).

Un projet qui finalement ne fait pas l'unanimité, loin de là, qui n'a pas bonne presse et dont les questions qu'il soulèvent au sein de la commune n'intéressent guère nos administrés.

Huis-clos à Pimorin

Pour terminer en beauté, un huis-clos a été demandé en début de réunion par une majorité de conseillers lors du derniers conseil municipal du mardi 14 novembre 2023 à 20h30. Deux habitants présents pour assister à cet échange n'ont pas pu assister à cette réunion.



- Est-ce une manière de faire avec les habitants qui s'intéressent à la vie de la commune ?
- N'y-a-t-il aucun arguments en faveur du projet face aux habitants qui osent s'exprimer contre ce projet ?

Si ce projet est bénéfique pour la commune, il est de coutume de le défendre et d'en faire la promotion sans demi-mesure lorsqu'un journal s'y intéresse. Alors excès de modestie, embarrât ou simple mépris des habitants, chacun se fera sa propre opinion.

Notons qu'il est assez cocasse de détruire la nature pour protéger la nature au nom de l'énergie renouvelable.

Si c'est ça l'écologie de demain, « on peut d'ores et déjà plier les gaules ».

Les habitants de Pimorin ont-ils été informés et impliqués comme il se doit ?

Alerté sur le projet et sur le lancement de l'enquête publique début octobre 2023, j'ai d'abord été choqué par la taille du projet et aussi sur une visibilité directe du lieu d'implantation prévu depuis mon habitation. J'ai commencé naturellement à m'informer, je me suis rendu sur la zone pour voir le terrain et j'ai posé des questions autour de moi.

Les détails et risques d'un tel projet semblent être ignorés, à commencer par sa taille : 15 ha à proximité du village. Le terme de «friche» est assez surprenant également. Il faudrait préciser « **Friche naturelle** » peut-être car c'est bien différent d'une « **friche industrielle** ».

En me rendant sur les lieux, j'ai également été choqué car je pensais voir un terrain abandonné et impraticable. J'ai pu admirer une nature riche et pleine de vie, octobre n'étant pas la période la plus propice, je n'ose pas imaginer ce printemps, j'y retournerai certainement.

Des baies à profusion pour le plus grand bonheur des centaines d'oiseaux présents sur les lieux (énormément d'espèces protégées et même menacées ont été répertoriées dans l'étude d'impact). Le Lynx Boréal a été aperçu à plusieurs reprises (également répertorié dans l'étude d'impact). Des chevaux et des vaches pâturent paisiblement et la promenade est agréable avec une vue imprenable sur le petit village de Pimorin et son clocher.



Vue sur Pimorin depuis la zone d'implantation prévue

Alors ce n'est peut-être pas encore parfait comme pelouse sèche, mais c'est un endroit qui ne demande qu'à être préservé et développé pour en faire de l'or pour

notre commune et ses habitants. **La région, le département, les associations (JNE) et Communauté de Communes Terre d'Émeraude ont à cœur d'aider les communes en ce sens.**

- Le travail de renseignement sur le porteur de projet a-t-il été fait correctement ?
- N'est-ce pas indispensable pour savoir avec QUI on signe des contrats engageant notre commune ?
- Le travail de terrain comme se rendre sur les lieux, comprendre les enjeux environnementaux, etc., a-t-il été fait correctement ?
- N'est-ce pas indispensable pour savoir de QUOI il retourne ?
- Le travail de lecture des documents concernant le projet a-t-il été fait ?
- N'est-ce pas indispensable pour comprendre COMMENT ça se passerait ?

On nous dit que la centrale ne sera pas visible depuis le village.
C'est écrit également dans l'étude d'impact.

- Alors comment expliquer que depuis la zone prévue (encore intacte de toute déforestation aujourd'hui), il est possible d'observer le village sur les 1km du Sud/Nord de la colline ? (En principe, si je vous vois, vous me voyez)
- En conclusion, ne suffit-il pas de faire preuve d'un minimum de bon sens pour comprendre que les enjeux préconisés par notre gouvernement ne sont pas respectés, que le lieu choisi est aux antipodes des recommandations ministérielles et que la population n'a pas été informées et impliquées dans ce projet qui pourtant serait lourd de conséquence pour notre village ?

Merci pour votre temps et vos réponses.

XX